

## Troisième déclaration du Gouvernement Provisoire Pied-Noir en Exil

Luxembourg, le 13 Mai 2017.

Chers Compatriotes Pieds-Noirs, Chers Amis des Pieds-Noirs,

Votre Gouvernement vous adresse cette déclaration du Luxembourg, le 13 mai 2017.

Cette date du 13 mai est symbolique pour nous, puisque ce fut celle du 13 mai 1958 qui, à Alger, après les événements que nous connaissons, entraîna la chute de la IV<sup>ème</sup> République et l'avènement de la V<sup>ème</sup> République française.

Sans la révolte des Pieds-Noirs, la France ne serait pas dotée du régime qui est le sien à l'heure actuelle et qui légitime l'élection de son 8<sup>ème</sup> Président de la République.

Vous connaissez, depuis lors, le sort qui fut le nôtre.

Le droit français ne nous a pas permis de trouver notre place, en tant que communauté, au sein de la Nation française comme nous le désirions ardemment.

Aucun des engagements des 7 premiers Présidents de la V<sup>ème</sup> République française n'a été tenu, en ce qui nous concerne.

Nous devons donc nous diriger vers le Droit International pour obtenir notre reconnaissance en tant que Peuple et prendre en mains notre Destin.

La Convention de Montevideo du 26 décembre 1933, nous permet de créer notre Etat, sans que personne ne puisse s'y opposer et sans que sa légitimité ne soit remise en cause par quiconque.

Nous nous sommes procuré le texte de cette Convention internationale.

Voici ce que cette convention stipule :

### **Dans son article 1<sup>er</sup> :**

*L'Etat comme Personne de Droit international doit réunir les conditions suivantes :*

*I. Une Population permanente.*

*II. Un Territoire déterminé.*

*III. Un Gouvernement.*

*IV. Une Capacité d'entrer en relations avec les autres Etats.*

### **Dans son article 3 :**

*L'existence politique de l'Etat est indépendante de sa reconnaissance par les autres Etats.*

*Même avant d'être reconnu, l'Etat a :*

- Le droit de défendre son intégrité et son indépendance,*
- De pourvoir à sa conservation et à sa prospérité et, par conséquent,*
- De s'organiser comme il l'entendra,*
- De légiférer sur ses intérêts,*
- D'administrer ses services et*
- De déterminer la juridiction et la compétence de ses tribunaux.*

*L'exercice de ces droits n'a d'autres limites que celles de l'exercice des droits des autres Etats conformément au Droit international.*

Notre feuille de route est donc tracée sachant que nous avons la ferme intention de réécrire l'histoire de notre Peuple, ainsi :

- **Le 5 juillet 2017** seront construites les fondations d'un rassemblement permettant à tous les Pieds Noirs et à leurs amis de se réunir pour réaliser l'ensemble des objectifs

d'autodétermination en totale collaboration avec notre Gouvernement.

- **Le 1<sup>er</sup> novembre 2017** sera officialisée la composition fonctionnelle et nominative de **ce Gouvernement** qui travaille depuis maintenant de nombreuses semaines.

- **Le 24 janvier 2018** seront créées les structures financières qui permettront le fonctionnement et les investissements nécessaires afin d'acquérir **un territoire déterminé**.

- **Le 13 mai 2018** sera officiellement proclamée la création de notre Etat et de sa Constitution avec ses organes législatifs et exécutifs.

- **Le 5 juillet 2018** seront signés les actes concernant l'acquisition définitive du territoire pour accueillir **une population permanente**.

- **Le 1<sup>er</sup> novembre 2018** l'Etat et ses organes législatifs et exécutifs accueilleront les premiers citoyens Pieds-Noirs, nommeront les premières Ambassades et commenceront à jouir de tous leurs droits et leurs devoirs vis-vis de la communauté internationale dont ils respecteront toutes les organisations.

Sera ainsi démontrée **la capacité de cet Etat d'entrer en relation avec les autres Etats**.

Ainsi l'Etat Pied-Noir aura rempli les conditions fixées par l'article 1<sup>er</sup> de la Convention de Montevideo.

L'Etat Pied-Noir sera libre et souverain après un an de travaux fraternels, intenses et sereins.

Les engagements que prend notre Gouvernement prouvent sa détermination et sa vocation à faire en sorte que la 3<sup>ème</sup> génération de l'exode enracine définitivement le Peuple Pied-Noir et lui donne la maîtrise totale de son destin.

Les membres du Gouvernement sont conscients du fait que leur entreprise peut être considérée comme au-dessus de leurs forces.

Ils le savent et ils veulent l'ignorer.

Ils ont pour eux que de l'exaltation, mais ils en ont beaucoup.

Les Pieds-Noirs membres de ce Gouvernement sont heureux de compter à leurs côtés des Méditerranéens issus de peuples venus des rives de ce lac intérieur d'une civilisation qu'ils partagent.

Nous reprenons avec ferveur le sentiment invincible de la fraternité qui unissait jadis nos pères.

Puisse notre action faire en sorte que la Méditerranée et la Mer Noire redeviennent à la fois le symbole et le chemin de l'alliance entre les Nations !

Enfin, plus d'un demi-siècle après nos souffrances et notre exil, la Méditerranée redeviendra notre Mère à tout jamais.

**Rien de ce qui sera alors Méditerranéen ne pourra et ne devra nous être étranger.**

---